

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13035 Eyguières

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/771	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Ancienne église de Roquemartine	Ancienne église de Roquemartine.MH du 28 Septembre 1926.		28/09/1926
AC1/17/772	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Restes du château de Roquemartine	MI 2 - Restes du château de Roquemartine.MH du 28 Septembre 1926.		28/09/1926
AC1/17/773	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Maison du XVIIIème siècle place Thiers	Maison du XVIIIe Siècle 16, Place Thiers. Façades avec leurs ferronneries et toitures.MH du 18 Mars 1930.		18/03/1930
AC1/17/774	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Église paroissiale d'Eyguière	Eglise paroissiale d'Eyguières figurant au cadastre section AB, N°296 d'une contenance de 13a 95ca et appartenant à la commune.MH du 28 Décembre 1984.		28/12/1984

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/775	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Chapelle Saint-Vérédème dans l'ancien cimetière	MC 1 : Chapelle Saint Vérédème dans l'ancien cimetière. MH du 16 Octobre 1906.	16/10/1906
AC1/17/776	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Fontaine publique	Fontaine publique	16/06/1923
AC1/17/777	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Borne milliaire au nord-ouest du mas d'Archimbaud	MC : Borne milliaire au Nord-Ouest du Mas d'Archimbaud en Crau. (situé sur la commune de Saint Martin de Crau) MH du 1.02.1945.	01/02/1945

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/429	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Chaîne des Alpilles	Site inscrit : Chaîne des Alpilles	Site inscrit	26/07/1965

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC3 Réerves naturelles.

Articles L332-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC3/13/779	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Réserve naturelle volontaire des Coussouls de Crau	Réserve Naturelle des Coussouls de Crau.	Décret du premier ministre du 8 octobre 2001	08/10/2001

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Code de la santé publique, Article L1321-2 modifié par la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006; Article R1321-13 modifié par Décret n°2007-49 du 11 janvier 2000; articles L1322-3 et suivants modifiés par la Loi n°2004-806 du 9 août 2004

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AS1/18/1820	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Captage d'eau potable F1	Protection du forage d'alimentation en eau potable pour le captage situé sur la commune d'Eyguières	Arrêté préfectoral du 19/08/03	19/08/2003
AS1/18/1821	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Captage d'eau potable F2	Protection du forage d'alimentation en eau potable pour le captage situé sur la commune d'Eyguières	Arrêté préfectoral du 19/08/03	19/08/2003

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AS1/18/1822 Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales Captage d'eau potable F3 Protection du forage d'alimentation en eau potable pour le captage situé sur la commune d'Eyguières Arrêté préfectoral du 19/08/03 19/08/2003

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/617	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne aérienne 400 000 volts - 2 circuits - Réaltor - Tavel 1 et 2	Ligne aérienne 400 000 volts - 2 circuits - Réaltor - Tavel 1 et 2		
I4/3/619	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne aérienne 225 000 volts Jonquièrre - Roquerousse - Châteaurenard	Ligne aérienne 225 000 volts Jonquièrre - Roquerousse - Châteaurenard		

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I4/3/769	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne aérienne 63 000 volts Jane - Roquerousse	Ligne aérienne 63 000 volts Jane - Roquerousse
I4/3/1312	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne aérienne 225 000 volts Plan-d'Orgon - Roquerousse	Ligne aérienne 225 000 volts Plan-d'Orgon - Roquerousse

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/770	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière d'Eyguière	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

Article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1886	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR inondations d'Eyguières	PPR inondations	Arrêté préfectoral du 31 août 1999	31/08/1999

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/5/1260	France-Télécom	Centre radioélectrique autocommutateur d'Eyguières	Centre radio-électrique - Autocommutateur d'Eyguières - n°013 022 0024	Décret du 12/07/1983	12/07/1983
PT2/5/2362	France-Télécom	Faisceau hertzien Montpellier - Marseille	Faisceau hertzien Montpellier - Marseille Tronçon Les Pennes Mirabeau - Saint Rémy de Provence		27/01/1975

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T4 **Servitudes aéronautiques de balisage des aérodromes civils et militaires.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T4/7/2831	USID ISTRES	Base aérienne 701 Salon-de-Provence	Base aérienne 701 Salon-de-Provence	Arrêté interministériel du 10 avril 1990	10/04/1990

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/585	USID ISTRES	Base aérienne 701 Salon-de-Provence	Base aérienne 701 Salon-de-Provence	Arrêté interministériel du 10 avril 1990	10/04/1990